

# « Le contrôle des chômeurs sera plus efficace et plus serein »

WALLONIE Eliane Tillieux préface le transfert de 460 agents de l'Onem

- La ministre de l'Emploi présidera ce lundi l'arrivée de 460 agents de l'Onem à la Région et surtout au Forem.
- Ils auront notamment en charge le contrôle des demandeurs d'emploi.

## ENTRETIEN

Ce lundi matin à Namur, 460 anciens agents de l'Onem effectueront leurs premiers pas dans leur nouvel environnement professionnel : ils rejoignent l'administration wallonne et, pour la plupart, les services du Forem. Ils y auront notamment en charge le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi transféré dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. Eliane Tillieux (PS), la ministre de l'Emploi, préface cette journée.

### Faut-il avoir des craintes pour ce rapprochement entre deux mondes ?

L'instant est historique, c'est la concrétisation d'un des plus gros transferts de compétences et d'agents au profit de la Wallonie. Mais les choses ont été très bien préparées. Nous maîtrisons la responsabilité budgétaire des compétences transférées depuis début 2015. L'étape suivante est franchie aujourd'hui. Mais je rappelle le plus important : tous les agents de l'Onem qui nous rejoignent le font sur une base volontaire. C'est la garantie de leur motivation, que leurs raisons soient professionnelles ou familiales.

A l'annonce de ce rapprochement entre l'accompagnement des chômeurs par le Forem et leur

contrôle par l'Onem, certains ont pourtant évoqué un délicat mélange des genres...

*On a réfléchi à scinder les deux activités. C'était entretenir une construction du passé : ces administrations ne se connaissaient pas, elles étaient interdites de contact. Nous pensons aujourd'hui que le rapprochement sera bénéfique à tout le monde. Les services ne seront évidemment pas fusionnés, mais les procédures pourront y gagner en efficacité et même en sérénité. L'objectif est de tendre vers des contrôles humanisés parce qu'ils pourront se nourrir des informations sur la volonté de se réinsérer dans le marché de l'emploi.*

**Qu'en est-il de la volonté exprimée par le fédéral de créer une catégorie nouvelle de demandeurs d'emploi « en disponibilité adaptée » ?**

*Nous avons émis de très fortes réserves, notamment en raison du coût de l'opération. Nous avons fait poser des questions préjudicielles à propos de l'exercice de cette compétence précise qui est apparue après la réforme de l'Etat et le transfert de la compétence du contrôle. Pourquoi les Régions devraient-elles l'exercer ? Nous attendons les réponses.*

**Pour Paul Magnette, le dossier le plus important pour la Wallonie en 2016 sera « l'emploi ». D'accord avec ça ?**

*Bien sûr ! C'est d'abord vrai avec ces transferts d'agents et ces nouvelles compétences. Les choses vont se mettre en route. Elles s'inscrivent dans la réflexion plus large sur la réforme des aides à l'emploi et sur l'aboutissement d'un pacte régional pour l'emploi. Des dossiers qui doivent être réglés en 2016, année de transition ou année-carrefour décisive.*

**Tout cela a été confié aux partenaires sociaux, notamment la réforme des aides à l'emploi. Où en est-on exactement ?**

*Un travail colossal a été réalisé depuis le mois de mars, c'est une matière extrêmement complexe. Nous avons voulu tirer profit des visions des gens et des organismes qui ont pratiqué ces dispositifs et qui en connaissent les points faibles. Nous voulons savoir comment ils voient l'évolution. Cela a pris du temps. Maintenant, il faut aboutir.*

**Bientôt donc ?**

*En janvier en tout cas, je vais demander au gouvernement wallon de trancher pour que nous puissions mettre un terme à la négociation actuelle et adopter la réforme des aides. Il reste à peu près une dizaine de points à trancher ou à compléter pour disposer d'un système complet et cohérent. Un exemple : un jeune est-il quel qu'un de moins de 30 ans, de 26 ans et de 25 ans ? Et si l'on veut mener une politique à l'intention de ce groupe cible, faut-il privilégier l'activation ou la réduction des cotisations sociales ? Il n'y a pas de mauvais système. Il faut savoir où placer les curseurs. Nous allons décider. ■*

Propos recueillis par  
ERIC DEFFET

# réforme Une année décisive pour l'emploi en Wallonie

## ANALYSE ■

Avec l'accueil des agents de l'Onem, la Wallonie respecte le calendrier fixé par la sixième réforme de l'Etat. La performance est à souligner. Le transfert des fonctionnaires est massif et devait franchir de nombreux obstacles, à commencer par les regards en chiens de faïence que s'échangeaient jusqu'alors deux administrations que tout opposait dans la manière de gérer un même public : les demandeurs d'emploi.

On notera au passage que Bruxelles-Capitale n'épouse pas le rythme de la Wallonie : le contrôle des chômeurs, principale compétence évoquée ici, y reste provisoirement dans les mains de l'Onem. Le temps d'achever le chantier d'Actiris à la place Madou où les agents seront logés. Avant la date fatidique, la Wallonie a encore pris soin de rediriger les compétences « emploi » dont elle avait hérité vers la Communauté germanophone, à l'exception des titres-services.

Plus que jamais donc, le sud du pays est en situation de prendre son destin en main dans ce dossier qui reste en tête de toutes les préoccupations, malgré une légère embellie : la lutte contre le chômage. Le taux d'emploi reste largement insuffisant en Wallonie : 62 % en 2014 contre 72 % en Flandre et, c'est vrai, 59 % à Bruxelles. La moyenne belge est stable à 67 %, mais l'objectif visé par notre pays est de 73,2 % à l'horizon 2020. Le conseil économique et social (CESW) rappelait récemment que si la Wallonie voulait atteindre ce niveau, il lui faudrait mettre à l'emploi 241.000 personnes de plus dans les prochaines années, sans tenir compte de l'augmentation de la population ac-

tive.

Le gouvernement PS-CDH a entrepris un chantier colossal : un pacte wallon pour l'emploi impliquant les partenaires sociaux, autour de six thématiques. La plus complexe est sans doute la réforme des aides à l'emploi, sorte d'usine à gaz peu efficace et parfois dissuasive pour ceux qui espèrent bénéficier du soutien régional, qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi ou des entreprises. Une clarification des règles est une obligation.

D'une technicité redoutable, les discussions confiées aux syndicats et aux représentants du monde des entreprises ne sont pas achevées. L'essentiel du travail est fait et le gouvernement pense qu'« *il sera impossible de trouver des accords sur les litiges restants* ».

## Fixer des curseurs

Pour une question aussi sensible que les politiques à l'égard des groupes cibles de demandeurs d'emploi, syndicats et patrons ont des vues opposées : « *Les organisations syndicales privilégient l'activation des allocations de chômage et les aides à l'embauche ; les organisations patronales, compte tenu des coûts salariaux, souhaitent qu'une priorité soit donnée aux réductions de cotisations sociales* », synthétisait récemment une étude du CESW.

On n'en sortira pas. Les politiques doivent peser le pour et le contre, puis fixer des curseurs admissibles par tous, si possible. Très critiquée par l'opposition libérale, Eliane Tillieux joue une carte importante en 2016 : mener à son terme le dossier le plus complexe de la législation. ■

E.D.